



MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 29 novembre 2017

PREAVIS MUNICIPAL N° 595/17

Demande d'un crédit complémentaire pour
la réfection du collège du Jura A

1. Préambule

Parallèlement à la construction du nouveau collège de Borné-Nau A, achevé pour la rentrée scolaire 2016 et destiné aux élèves du secondaire (9-11 Harmos), l'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs (ASIGE) a décidé de regrouper la totalité des élèves du secondaire sur le site de Borné-Nau et, par rocade, de transférer sur le site du Jura les élèves du primaire (1-8 Harmos) enclassés précédemment dans le collège de Borné-Nau B.

Si les locaux du collège du Jura B pouvaient être repris en l'état et dans l'immédiat par les élèves du primaire, il n'en allait pas de même pour le collège du Jura A qui était devenu trop vétuste et ne répondait pas aux besoins des élèves du primaire, ni à ceux des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire).

La transformation et l'amélioration des infrastructures existantes, indispensables pour y permettre l'accueil des élèves du primaire, ont fait l'objet d'une demande de crédit adressée au Conseil communal par le biais du préavis 566/15 du 9 septembre 2015. Un crédit de CHF 2'400'000.- avait été accordé à cet effet.

Le projet prévoyait une réalisation en deux étapes bien distinctes dans le temps, dépendantes de la mise en fonction et de la construction du nouveau collège et de la salle triple sur le site de Borné-Nau.

Le montant total était réparti en deux parts puisque tous les travaux ne pouvaient être réalisés simultanément. La première étape prévoyait une somme de CHF 1'524'000.- et la seconde se voyait créditée d'un montant de CHF 863'000.-.

La première étape, dont la réalisation a été initiée en juillet 2016 et terminée pour la rentrée 2017, comprenait le réaménagement de l'aile annexe du rez-de-chaussée, où se trouvait l'appartement du concierge, en quatre bureaux indépendants grâce à un accès direct par l'extérieur et permettant de regrouper les PPLS.

En parallèle, un ascenseur a été installé au centre de l'escalier afin de permettre l'accès à tous les niveaux aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, toutes les installations sanitaires ont été entièrement modernisées et des WC pour les maîtres ont été créés, avec une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Toutes les salles ont été rénovées, y compris la salle des maîtres et la cafétéria. Les classes ont été adaptées à l'usage des élèves du primaire, notamment avec la suppression des podiums, l'aménagement d'espaces de rangement et la création de locaux de dégagement.

Au cours des travaux, une isolation thermique et phonique de qualité a été effectuée partout où cela s'est avéré possible.

La deuxième étape consistera à transformer l'ancienne salle de gymnastique en bibliothèque publique et scolaire sur un niveau avec mezzanine, et à réaménager les vestiaires et les locaux sanitaires en une salle de rythmique et un local à l'usage de la psychomotricienne.

Cette dernière étape ne pourra être mise en œuvre que lorsque la salle triple sera terminée sur le site de Borné-Nau, car l'ancienne salle de gymnastique du Jura A est encore utilisée actuellement.

L'entier du crédit des travaux a été accordé par le Conseil communal, sur la base d'un seul préavis. La mise à l'enquête publique a été réalisée pour l'entier du projet. Un tableau de répartition des charges entre la commune de Grandson et l'ASIGE a été établi.

2. Projet

Prévus initialement en deux temps et sans mise à l'enquête puisqu'il s'agissait d'une rénovation intérieure sans impact visible de l'extérieur, le projet a pris une importance financière et une ampleur de travaux telles que la Municipalité a opté pour une mise à l'enquête des deux étapes dans leur intégralité, ce qui était plus correct et plus cohérent.

Cette option a néanmoins eu pour conséquences que des frais supplémentaires non prévus au budget ont dû être assumés, liés en grande partie aux frais de désamiantage dans tous les sanitaires et aux contraintes imposées par l'ingénieur sécurité concernant la mise en conformité des normes de sécurité en cas d'incendie.

Par ailleurs, en cours de travaux, comme souvent lors des rénovations, des éléments imprévisibles sont apparus, par exemple de fausses pentes dans les sanitaires ou des chapes qui se décollaient avec le carrelage, entraînant des coûts supplémentaires.

D'autres surcoûts sont dus à des choix effectués en vue d'une valorisation du bâtiment ou pour éviter de reprendre le travail à court terme.

Les dépassements les plus importants ont été annoncés lors des séances du Conseil communal et de la Commission de gestion.

Il faut également relever que des moins-values sont à enregistrer et que les travaux inscrits au budget du préavis ont été réalisés sans dépassement, dans le respect ou au-dessous du cadre financier octroyé.

Les moins-values concernent les travaux préparatoires, les menuiseries extérieures, la ventilation, les parquets, les aménagements intérieurs et les frais secondaires.

3. Aspects financiers

Globalement, le montant total des travaux réalisés à ce jour selon le tableau fourni par notre mandataire s'élève à CHF 1'708'296.-. Comme le préavis 566/15 prévoyait un montant de CHF 1'524'000.- pour les travaux de la première étape, le total des travaux complémentaires s'élève à CHF 184'296. Vous trouverez le détail des différents coûts dans le tableau suivant :

		Préavis initial 566/15	Plus-values	Moins-values	Total	Ecart
2	Bâtiment	1'394'000	529'453	-215'157	1'708'296	314'296
21-22	Gros œuvre 1 et 2	337'000	247'216	-112'875	471'341	134'341
23	Installations électriques	103'000	48'412	-	151'412	48'412
24	Chauffage, ventilation	47'000	16'065	-10'091	52'974	5'974
25	Installations sanitaire, agenc. cuisine	173'000	9'700	-29'505	153'195	-19'805
26	Ascenseur	45'000	11'560	-	56'560	11'560
27-28	Aménagements intérieurs 1 et 2	548'000	129'148	-62'034	615'113	67'113
29	Honoraires	141'000	67'353	-652	207'700	66'700
3	Equipements d'exploitation	80'000	-	-80'000	-	-80'000
33	Equipements informatique	20'000	-	-20'000	-	-20'000
37	Mobilier	60'000	-	-60'000	-	-60'000
5	Frais secondaires	50'000	-	-50'000	-	-50'000
511	Autorisations, taxes	50'000	-	-50'000	-	-50'000
Totaux		1'524'000	529'453	-345'157	1'708'296	184'296

Il faut noter d'une part que le dépassement financier inclut de nombreuses améliorations et valorisations du bâtiment, ainsi qu'une anticipation sur des travaux à venir, et d'autre part qu'une part des frais supplémentaires est à charge de l'ASIGE.

4. Conclusions

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit complémentaire dans le but de financer les travaux imprévus et complémentaires réalisés dans le cadre de la première étape des travaux de transformation et de rénovation du collège du Jura A, selon les éléments décrits dans le présent préavis, en prenant l'arrêté suivant :

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article premier : **d'autoriser** la Municipalité à financer les travaux complémentaires réalisés dans le cadre de la première étape des travaux de transformation et de rénovation du collège du Jura A tels que décrits dans le présent préavis;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit complémentaire de CHF 185'000.-; le compte no 9143.17 est ouvert au bilan à cet effet;

Article 3 : **de financer** le montant complémentaire par la trésorerie courante;

Article 4 : **d'amortir** ces investissements nets, par le compte no 3540.331 sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Payot

Eric Beauverd

Déléguée municipale : Evelyne Perrinjaquet, Conseillère municipale

